

Inscriptions Scolaires

Rentrée 2018-2019

ECOLE MATERNELLE—PRIMAIRE

Pour les enfants :

- **Nés en 2015 et 2016 rentrant à l'école maternelle ***

*** Attention :** les enfants de 2 ans résidant sur la commune ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles.

- **Les nouveaux arrivants**

Etape 1—Inscription en Mairie

Pièces à fournir (originaux + copies) :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent (ou certificat d'hébergement)
- Carnet de vaccination à jour
- En cas de divorce : jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- En cas de séparation : autorisation écrite de l'autre parent
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre commune

Etape 2—Admission auprès de la Directrice d'école

Sur Rendez-vous : 04.42.57.40.42

Pièces à fournir (originaux + copies) :

- Certificat d'inscription délivré par la Mairie
- Certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre commune
- Livret de famille
- Carnet de vaccination à jour
- En cas de divorce : jugement précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- En cas de séparation : autorisation écrite de l'autre parent

Au vu de ces documents, la Directrice procédera à l'admission de l'élève
(en fonction des places disponibles en maternelle)